



AVIS IMPORTANT

EN PÉRIODE DE PANDÉMIE (COVID-19)

Pour votre sécurité, et celle des autres résidents, le syndicat de copropriété aimerait vous inviter à adopter le port du masque dans les parties communes de votre immeuble.

Dans les lieux où il y a une circulation accrue, tels que les aires communes, les entrées et sorties de l'immeuble, la distance à respecter entre les personnes est de 2 mètres. Les consignes sanitaires doivent être respectées.

De plus, la distanciation physique de 2 mètres en tout temps est la principale mesure permettant de protéger votre famille ainsi que les autres copropriétaires

La coopération de l'ensemble des résidents est donc appréciée et encouragée.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

GESTION IMMOBILIÈRE LAFRANCE & MATHIEU INC.
Mandataire dûment autorisé de :
COPROPRIÉTÉ LES JARDINS DU HAVRE